

APPEL D'OFFRE D'INITIATIVE MARSEILLE MÉTROPOLE

Dans le cadre de notre politique d'achat, de notre organisation générale, notamment de notre gestion de fonds publics et dans le cadre du respect de la commande publique applicable à Initiative Marseille Métropole, nous devons, au-delà d'un certain seuil, passer par une procédure d'appel d'offres pour garantir toute équité dans la redistribution de ces derniers lors des dépenses et des prestations externes.

L'appel d'offres concerne un audit des comptes d'Initiative Marseille Métropole.

1) Contexte de la mission

Initiative Marseille Métropole (IMM) est une association dont la vocation est d'apporter un soutien financier sous forme de prêt personnel à des créateurs d'entreprises. Initiative Marseille Métropole appartient au réseau national Initiative France.

Son action fait partie des politiques publiques en faveur de la création d'entreprises et d'emplois. Pour cela, Initiative Marseille Métropole est financé par des fonds publics et quelques fonds privés.

Ces fonds sont versés sur un compte d'intervention.

Début septembre 2020, des vérifications internes ont montré des anomalies dans les comptes du fonds d'intervention.

Afin de préciser la nature de ces anomalies Initiative Marseille Métropole a décidé de faire appel aux compétences d'un cabinet d'audit comptable et financier.

2) Références demandées

Le cabinet devra justifier de référence clients dans les domaines de l'analyse financière et comptable, en particulier dans la gestion de prêts. Une expérience dans le domaine associatif est particulièrement souhaitée.

Il devra préciser les membres de son équipe qui travailleront sur la mission (CV des personnes).

3) Nature de la mission

A la suite de la découverte d'anomalies dans le compte d'intervention d'Initiative Marseille Métropole, il a été décidé par le Bureau de l'association de faire effectuer une analyse approfondie de son compte d'intervention.

- La mission consistera à analyser et contrôler les comptes de 2017 à 2019 pour savoir si ces anomalies sont aussi présentes dans les comptes antérieurs à 2020.
- Le cabinet devra ensuite expliquer à Initiative Marseille Métropole les mécanismes financiers mis en œuvre qui ont conduit à ces anomalies.
- Le cabinet devra reconstituer les comptes de 2017 à 2019 avec les chiffres corrigés (comptes +bilans).
- Le cabinet devra enfin faire des recommandations sur la gestion du compte d'intervention afin d'éviter la reproduction de ces anomalies.

4) Livrables attendus

- Exposé oral des résultats de l'analyse et du contrôle des comptes devant les membres du Bureau.
- Rapport écrit sur les résultats du contrôle.
- Correction des comptes (comptes + bilans 2017, 2018, 2019, ceci en fonction des résultats du contrôle)
- Rapport sur les améliorations à apporter pour une meilleure gestion du compte d'intervention et notamment des procédures de contrôle.

5) Critères de sélection

- Expérience du cabinet,
- coût de la prestation,
- moyens mis en œuvre (senior /junior).

Le cabinet pourra être auditionné le cas échéant.

6) Délai

Un délai de 15 jours semble suffisant pour assurer la prestation demandée ; mais possibilité de prorogation d'1 semaine de la mission d'audit au cas échéant.

Début de la prestation souhaité le lundi 5 octobre 2020.

7) Moyens mis à la disposition du Cabinet retenu

- Bureau avec PC dans les locaux d'Initiative Marseille Métropole
- Appui du Directeur
- Appui du Trésorier
- Appui du RAF
- Appui de l'Expert-Comptable
- Mise à disposition de tous les documents comptables (physiques et électroniques)